



Commune
d'AMPUS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM., Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Raymond BORIO et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN
VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES QUI LUI A ETE ACCORDEE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU
CGCT : PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 JANVIER 2026**

Vu la délibération n°2020-026 du Conseil Municipal du 24 mai 2020, modifiée par délibération n°2020-080 du 22 septembre 2020, portant délégations de fonction accordées au Maire par le Conseil Municipal, pour la durée du mandat, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prise dans le cadre de cette délégation,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise durant la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026 :

Référence décision	Date	Objet	Montant	Durée
2026-001	30/01/2026	Constitution de provision pour créances douteuses	1191,40 €	/

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision n° 2026-001 du 30 janvier 2026 prise par Monsieur Hugues MARTIN, Maire de la commune d'Ampus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN